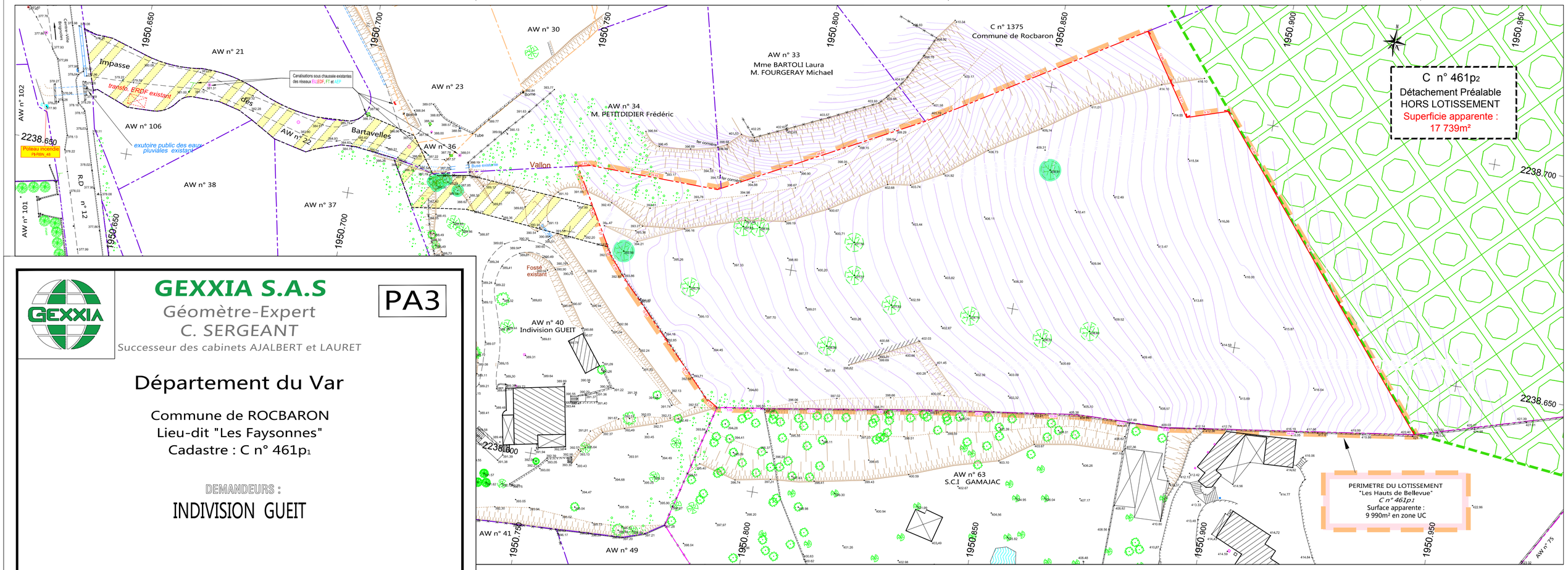


**GEXXIA S.A.S**
Géomètre-Expert
C. SERGEANT
Successeur des cabinets AJALBERT et LAURET

PA3

# Département du Var

Commune de ROCBARON
Lieu-dit "Les Faysonnes"
Cadastre : C n° 461p1

DEMANDEURS :
INDIVISION GUEIT

# PLAN D'ETAT DES LIEUX

## Lotissement
## « Les Hauts de Bellevue »

| échelle : 1 / 500 | Systéme : RGF 93 / CC 43 | Nivellement : NGF |
|---|---|---|

Réf. Dossier : 2020-012
Technicien : CB
Date : 13.01.2020

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

19, Avenue du Général de Gaulle - 83320 CARQUEIRANNE TéL : 04 94 58 66 98 Fax : 04 94 58 59 12
bureau scondaire : 4, Place du Mourillon 83136 GAREOULT
gexxia.geometre@gmail.com - SIRET : 814 798 914 00010 - NAF : 7112A

## LEGENDE DEFINITION LIMITE DE PROPRIETE

- Limite de propriété (provisoire) (définie par le plan et le PV de Bornage normalisé du XX.XX.2020, établi par le cabinet GEXXIA, Géomètre-Expert à Carqueiranne - 83320, réf : 2020-012)
- Limite de propriété (provisoire) (définie par le plan de division et le DMPC n° XXXX du XX.XX.2020, établi par le cabinet GEXXIA, Géomètre-Expert à Carqueiranne - 83320, réf : 2020-012)
- Application du parcellaire cadastral (les limites de parcelles ont été déterminées à partir du Plan Cadastral, et à partir du relevé sur les lieux. Ces limites sont indicatives car seule la procédure de Bornage Amiable (ou judiciaire) permet de définir juridiquement les limites d'une propriété)
- Limite de propriété (définie par le plan de Division, établi par la SCP LAURET, Géomètre-Expert à Carqueiranne - 83320, Réf : 2010/026 et 2010/027)
- Limite de propriété (provisoire) (définie par le plan et le PV de Bornage normalisé du XX.XX.2020, établi par le cabinet GEXXIA, Géomètre-Expert à Carqueiranne - 83320, Réf 2016-147)

Nota 1 : Les coordonnées planimétriques, conformément au décret n° 2006-272 du 3 mars 2006, sont rattachées au système RGF 93, projection conique conforme CC43.

Nota 2 : Les coordonnées altimétriques, conformément au décret n° 2006-272 du 3 mars 2006, sont rattachées au système altimétrique NGF-IGN 69.

Nota 3 : Ce plan n'a pas pour objet de recenser les servitudes grevant la propriété étudiée. Les tracés mentionnés ne constituent pas un état exhaustif de servitudes.

## SERVITUDES A CONSTITUER

Servitude la plus étendue
largeur minimum : 5,00m
Emprise = 977 m²
Fonds Servants : AW n° 22 et 40
Fonds Dominants : C n° 461p1, 461p2, 1375 et AW n° 63

## LEGENDE GENERALE

- Point d'operation (station)
- Clôture grillagée
- Mur bahut
- Mur
- Empierrement
- Construction
- Compteur d'eau
- Bouche à clé
- Poteau, borne incendie
- Regard de visite EU
- Eclairage
- Compteur EDF
- Talus
- Végétation
- Conifère, pin
- Chêne
- Divers
- Fruitier, olivier
- Arbre à déplacer ou a supprimer
- Poteau E.D.F.
- Poteau F.T.
- Compteur F.T.
- Espace boisé classé Zonage PLU